

La rectrice de l'académie de Dijon,
Chancelière des universités

- VU** le décret n° 2005-1376 du 3 novembre 2005 instituant le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé ;
- VU** l'arrêté du 18 mai 2009 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, modifié par l'arrêté du 25 août 2011 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 14 novembre 2019 fixant les dates d'organisation du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, session 2020.
- VU** la circulaire du 14 novembre 2019 relative aux modalités d'organisation du diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, session 2020.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé à la session 2020 sont les suivants :

BOYET Anne
CABRAL Justine
COCHERE-GILLET Aurélie
GELEY-ROBADEY Léone
GUILLEMOT Vincent
MATHIEU Hervé
MOUROUVIN Myriam
MOZER Flavien
PEREIRA Nathalie
REVVY Véronique
SAKWA Karine

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 17 décembre 2020

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL

